

CFU - Budget Eau du Chastel-Nouvel

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU CFU 2024

L'article L. 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Le Compte Financier Unique (CFU) :

- est établi en fin d'exercice sous la forme d'un document unique en collaboration avec la Trésorerie en remplacement du compte administratif et du compte de gestion ;
- constitue le bilan financier des opérations budgétaires exécutées ;
- rapproche les prévisions budgétaires du budget primitif et les réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- se présente de manière similaire au budget pour en faciliter la comparaison.

Le CFU comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier unique met en évidence les écarts entre dépenses et recettes pour chaque section. Son objectif est de présenter les résultats de l'exercice au sein d'un document unique, offrant ainsi une vision claire et synthétique.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

<u>Libellé</u>	<u>Montant (€)</u>
Recettes de fonctionnement	76 739.11
Dépenses de fonctionnement	87 283.82
Résultat de l'année 2024	- 10 544.71
Excédent du résultat de 2023	82 215.40
Résultat de clôture de l'exercice	71 670.69

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

- Article 67: Charges spécifiques

Article 673 , titres annulés sur exercices antérieurs soit 154.63€ en 2024.

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 60 "achats et variation des stocks" (achat d'eau, fournitures d'entretien, petits équipements...) et des chapitres 61 et 62 "services extérieurs" (analyses et réparations faites par des tiers), soit 15 652.19 € réalisés en 2024.

- Chapitre 012 : Charges de personnel

Il s'agit des dépenses de personnel estimées et transférées du budget principal au budget eau. Pour 2024, 15 000 € de charges de personnel ont été affectées au budget eau.

- Chapitre 014 : Atténuation des produits.

Il s'agit des redevances perçues lors de la facturation de l'eau, qui doivent être reversées à l'agence de l'eau. 34 131 € ont été reversés en 2024.

- Chapitre 042 : Opération d'ordre

Il s'agit des écritures d'amortissement qui ne donnent pas lieu à de réels mouvements financiers, mais simplement des écritures comptables. 22 346,00 € ont été mandatés en 2024.

→ Total des dépenses : 87 283.82 €

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

Il s'agit de l'ensemble des recettes perçues par la vente d'eau, les abonnements, les branchements et les taxes qui s'y rattachent. Le montant pour 2024 était de 63 384,78 €.

- Chapitre 74 : Subventions d'exploitation.

Le montant de 65,93 € correspond au FCTVA qui est un remboursement partiel de la TVA payée sur certaines dépenses éligibles deux ans auparavant.

- Chapitre 77 : Produits exceptionnels

2 637,33 € ont été encaissés en 2024, correspondant au remboursement de l'assurance suite à un sinistre déclaré.

- Chapitre 042 : Opération d'ordre

Il s'agit des écritures d'amortissement de subventions au compte 777, qui ne donnent pas lieu à de réels mouvements financiers, mais simplement des écritures comptables. 10 651,07 € sont inscrits pour 2024.

→ Total des recettes : 76 739.11 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2024

<u>Libellé</u>	<u>Montant (€)</u>
Recettes d'investissement	96 738.68
Dépenses d'investissement	398 808.43
Résultat de l'année 2024	- 302 069.75
Excédent du résultat de 2023	106 752.14
Résultat de clôture de l'exercice	195 317.61

Reste à réaliser:

Il s'agit des recettes ou des dépenses déjà engagées avant la clôture de l'exercice mais qui n'ont pas encore été mandatées ou facturées. Les restes à réaliser de l'exercice 2024 sont de :

- 34 534.60 € en dépenses
- 178 004.00 € en recettes

→ Résultat définitif : - 51 848.21 €

Ce déficit sera comblé par l'excédent de fonctionnement du budget primitif de 2025, via le compte 1068.

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement:

Les subdivisions de l'article 1391: subventions d'équipement

Il s'agit des écritures d'amortissement de subventions qui alimentent le compte 777 de recettes de fonctionnement. En 2024, un montant de 10 651,07 € a été transféré.

Opération 16 : AEP ASSAINISSEMENT

Cette opération regroupe toutes les dépenses générales d'investissement liées à l'amélioration et aux réparations du réseau. En 2024, un total de 7 270,36 € a été engagé.

Opération 21 : RESSOURCES AEP

Elle concerne la régularisation administrative du captage d'eau du hameau de Coulagnet, avec des frais liés à la maîtrise d'œuvre, la publication des annonces légales, ainsi que des études diverses. Le montant des dépenses pour 2024 est de 30 618,76 €.

Opération 22 : COULAGNET

Cette opération concerne les travaux d'adduction d'eau potable pour le hameau de Coulagnet. Un montant important de 350 688,24 € a été engagé en 2024 pour ce projet.

→ Total des dépenses : 398 808.43 €

Les recettes d'investissement:

FCTVA (10222)

Le FCTVA représente un remboursement partiel de la TVA sur certaines dépenses éligibles. Pour l'exercice 2024, un montant de 172,68 € a été perçu.

Amortissement des immobilisations (28)

Il s'agit des écritures d'amortissement, les recettes provenant de cet article sont alimentées par le compte 6811 des dépenses de fonctionnement. En 2024, un montant de 22 346,00 € a été enregistré.

Opération 21 : RESSOURCES AEP

Le département a attribué une subvention de 14 550 € dans le cadre du programme FRAT 2022, qui a été perçue en 2024.

Opération 22 : COULAGNET

Suite au démarrage des travaux, la collectivité a perçu 30 % de la subvention de la DETR pour ce projet, soit un montant de 59 670 €.

→ **Total des recettes : 96 738.68€.**

3. Récapitulatif du CFU

	Fonctionnement		Investissement	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2024	87 283.82	76 739.11	398 808.43	96 738.68
Résultat de l'exercice de 2024	10 544.71		302 069.75	
Résultats reportés de 2023		82 215.40		106 752.14
Résultat de clôture de 2024		71 670.69	195 317.61	
Restes à réaliser			34 534.60	178 004.00
Total définitif		71 670.69	51 848.21	

Le déficit d'investissement de 51 848,21 € sera compensé par l'excédent de fonctionnement lors de l'affectation des résultats au budget primitif 2025, via le compte 1068. Après déduction de ce déficit, un excédent de 19 822,48 € sera reporté à l'article 002 pour le budget primitif 2025.